

Compte-rendu
Réunion d'information sur le Bois Energie
Pays du Bessin au Virois, Bayeux, le 4 mai 2009

Etaient présents :

NOM	STRUCTURE	FONCTION
AMELINE Philippe	PAYS DU BESSIN AU VIROIS	Président de la Commission Environnement
BERNADAS Andréa	CDC DE TREVIERES	directrice
BERZINGER Stéphane	CHAMBRE AGRICULTURE	Chef de Région Bessin
BESSELIEVRE Michel	BAYEUX INTERCOM	DST
BOUVET-PENARD Marie-France	MAIRIE DE CARCAGNY	Maire de Carcagny
CASTEL Céline	FDCUMA	Stagiaire
CHAPPELLE Guy	IGI	Vice Président
DUBOIS Marcel	BESSIN SELLES ET MER	Vice-président de la commission environnement
FONTAINE Marc	SEROC	Vice Président du SEROC-maire adjoint de la mairie de Rosel
HELBERT Pierre	VILLE DE VIRE	Elu de Vire, Président de la Commission Environnement
LE BOT Olivier	BAYEUX INTERCOM	DGS
PORTEUX Mickaël	BESSIN SELLES ET MER	chargé de mission
REVERT Caroline	FDCUMA	Animatrice
SIMONET Marie-Claude	BAYEUX INTERCOM	Vice Présidente

Sont excusés :

NOM	STRUCTURE	FONCTION
COUSIN Jean-Yves	CDC VIRE	Président et député-maire
JEAN Claude	SEROC	Président
LEBAUDY Yves	CHAMBRE AGRICULTURE	élu chambre agriculture
NEUVILLE Philippe	CDC DE VIRE	Services Techniques
PEZERIL Jean-Bernard	CDC DE VIRE	Directeur services techniques
ROCA Michel	MAIRIE DE VASSY	Maire de Vassy
BIHEL Annie	CDC VIRE	présidente de la commission environnement
DALLET Sylvie	CDC VIRE	directrice
DUFOUR Mireille	CDC TREVIERES	vice présidente commission école
CARRE Jacky	CDC ORIVAL	vice-président à l'environnement
DE JOYBERT Yves	BESSIN SEULLES ET MER	Maire de Meuvaines
RAOULT Jean Pierre	CDC BENY BOCAGE	Maire

Fanny LEMAIRE, chargée de mission énergie au Pays du Bessin au Virois, et Jimmy PENNEQUIN, chargé d'étude à Biomasse Normandie, présentent respectivement :

- la ressource disponible pour le bois énergie et la consommation sur le Pays,
- les conditions technico-économiques d'utilisation du bois énergie dans les chaufferies des collectivités.

Les présentations sont données en pièces jointes à ce compte-rendu.

REMARQUES concernant la ressource en bois :

Mme SIMONET s'interroge sur l'exactitude des données de la ressources en bois d'une année sur l'autre : concernant les déchets, les tonnages sont globalement les mêmes, mais qu'en est-il de la ressource primaire ?

Fanny LEMAIRE précise que les peuplements forestiers ont un accroissement moyen relativement stable d'une année sur l'autre, c'est plus la superficie de forêt qui va déterminer la production de bois. Hors, la forêt est en augmentation au niveau national, ce qui laisse penser qu'il en est de même sur le Pays du Bessin au Virois. Concernant le bocage, c'est tout autre chose : cette estimation est faite à partir d'un linéaire précis de haies ; elle n'est valable que si le bocage est maintenu. Il faudra revoir le gisement bocager à la baisse si les haies continuent d'être arrachées.

Stéphane BERZINGER précise que la Chambre d'Agriculture travaille sur un outil de gestion des haies (**Plan de gestion des haies** –PGH-), à l'échelle des exploitations agricoles, tout comme il existe des plans de gestion pour les massifs forestiers. L'objectif est de valoriser la haie en tenant compte de son potentiel. Le PGH peut aussi révéler un excédent de bois énergie par rapport à l'utilisation personnelle de l'agriculteur. Il permet alors d'orienter l'agriculteur vers des structures d'approvisionnement des collectivités, pour valoriser le bois localement.

La mobilisation de la ressource primaire pose la question de son coût. La SCIC Bois Bocage Energie, à Athis et Chanu, dans l'Orne, achète la plaquette aux agriculteurs entre 40 et 45 €/T livrée plate-forme. La Chambre d'Agriculture du Calvados, en partenariat avec la FD CUMA et la CDC de Vassy, a déterminé un prix de revient pour la production de bois déchiqueté par les agriculteurs de **62€/T livrée plate-forme**.

Actuellement, le prix de vente du bois aux chaufferies est variable selon l'origine du bois et le mode de livraison (déchet ou ressource primaire). L'IME de L'Espoir à Bayeux, par exemple, achète de la plaquette de chêne sèche (provenant des scieries) 110€/T, livrée par benne basculante. Approvisionnée en bois bocager, il faudrait compter 140€/T livrée selon Biomasse Normandie.

Le bois déchiqueté provenant de la ressource primaire doit être rémunéré aux producteurs *a minima* au prix de revient. La difficulté réside dans l'écart de prix entre les déchets de bois et le bois issu de la ressource primaire. Ainsi, la majorité du bois mobilisé jusque là pour l'énergie est le bois issu de déchets. En effet, son faible coût et sa facilité de mobilisation a lancé la filière bois énergie et permis la mise en place de chaudières sur le territoire. La demande en bois s'étant bien développée, l'approvisionnement doit maintenant aussi comporter de la ressource primaire. Pour cela, il faut que les collectivités acceptent de réviser leurs prix et d'augmenter leurs tarifs. C'est une condition *sine qua none* pour pouvoir valoriser la haie.

La question est complexe, sachant que le bois énergie est la dernière utilisation du bois. La valorisation des déchets de bois et des éclaircies en forêt pour l'industrie papetière est

prioritaire. Ainsi, sur les 230 000 T de bois livrées par Biocombustibles SA chaque année (société d'approvisionnement en bois en Normandie), seulement 60 000T a une finalité vers l'énergie. L'essentiel est de ne pas opposer les diverses ressources en bois entre elles, mais d'opposer le bois énergie aux énergies fossiles telles que le fioul ou le gaz.

Visite de la chaufferie de l'IME de l'Espoir, à Bayeux.

L'Institut Médicaux Educatif accueille 100 enfants par jour, et héberge en internat 25 enfants pendant la semaine. Le centre est fermé le weekend. La surface du bâtiment à chauffer est de 600m².

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits par une chaudière bois déchiqueté d'une puissance installée de 55 kW. Elle peut chauffer 60% de la puissance d'appel. Elle est complétée par une chaudière gaz de 90 kW (puissance nominale égale à la puissance maximale nécessaire, afin qu'elle puisse assurer l'ensemble du chauffage, au cas où un problème surviendrait à la chaudière bois). L'alimentation en bois se fait par l'intermédiaire d'une vis sans fin, à partir d'un silo jouxtant le local à chaudière. Le silo enterré permet une livraison par remorque à bascule. Il est sécurisé par une grille. D'une capacité de 40m³ (environ 11 T de bois), seulement 3 livraisons par an sont nécessaires.

L'entretien de la chaudière est fait en interne, par une personne spécialisée. Cela nécessite peu de temps : 2 à 3 visites par semaine, et une demi heure tous les quinze jours pour évacuer les cendres (à peine l'équivalent d'une boîte de conserve). Celles-ci sont épandues sur les pare-terres.

L'IME est très satisfaite de ce matériel, acquis dans une démarche de développement durable. Une réserve est émise quant à la qualité du bois livré : la plaquette de chêne est idéale, mais la plaquette bocagère pose davantage de problème. En effet, des queues de déchiquetage peuvent gêner le bon fonctionnement de la vis sans fin et arrêter la machine. Le taux d'humidité un peu plus élevé, la présence d'écorces et les poussières sont aussi à l'origine de davantage de cendres et de production de mâchefers. La qualité du bois est très importante pour une bonne combustion ; la valorisation de la haie en bois énergie nécessite un contrôle sur le chantier de déchiquetage, pour garantir le calibrage des plaquettes. La future plate-forme de stockage et conditionnement du bois énergie à Vire sera équipée d'un cribleur, pour un calibrage parfait, et permettra un dépoussiérage du produit.

La construction de telles plates-formes est indispensable pour garantir un produit de qualité aux maîtres d'ouvrages.

Cette après-midi d'information met en évidence deux points concernant la filière à l'échelle du Pays du Bessin au Virois ; elle doit se renforcer au niveau de la valorisation des haies et de la forêt :

- en densifiant le réseau de plates-formes, pour un approvisionnement « très local » des chaudières des collectivités,
- en densifiant le réseau d'acteurs, qu'ils soient agriculteurs pour les haies autour des parcelles, ou collectivités, pour la valorisation des coupes en bord de route et d'élagage, pour permettre la rentabilité des chantiers de déchiquetage et éviter le brûlage des tas de bois. En effet, une commune s'indigne : « j'ai un tas de bois, conservé suite à la demande de mes administrés, qui n'attend plus que quelqu'un vienne le valoriser, mais personne n'est intéressé pour se déplacer ! ».